

Public

- Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen du CIFMD de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses.

Prérequis

- Esprit d'analyse et de synthèse, réelles aptitudes à la rédaction de rapports.
- Avoir assisté au « Tronc Commun » (PCRE24).

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 21 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 15 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- La formation est basée sur des applications pratiques : les participants doivent obligatoirement être dotés de l'ADR, de l'ADN de l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, exercices, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



CONSEILLER A LA SECURITE : MODE FLUVIAL SPECIALITE CHIMIQUE

Objectifs généraux

- ◆ Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode fluvial spécialité chimique

Les plus de la formation



- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation à l'aide de cas pratiques

Validation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ L'apprenant pourra se présenter à l'examen pour l'obtention du Certificat de formation pour les Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5770>
- ◆ Code RS : 5770
- ◆ Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 06/02/2019)
- ◆ Code Certif Info : 112761



Agrément

- ◆ Sans objet

<p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des experts ▪ Formations 1.3 <p>Construction des barges (à cale sèche ou citernes)</p> <p>Sûreté</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligations générales et formation (1.10.1) ▪ Plan de sûreté (1.10.3.2) <p>Obligations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligations relatives du chargeur / déchargeur et du transporteur ▪ Sanctions relatives au transport des matières dangereuses <p>Cette formation est complétée par la réalisation de nombreux exercices pratiques ainsi que d'extraits d'annales d'examen du CIFMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etiquetage et homologation des colis ▪ Classification des mélanges de matières dangereuses ▪ Mentions spécifiques sur le document de transport ▪ Expéditions en barges citernes 	
--	--

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Bilan et synthèse de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan ▪ Synthèse ▪ Evaluation de satisfaction 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia